

Sécurité de la vieillesse (N° 2)—Loi

stimule l'économie, et donc il existe plus de revenus. Si on les restreint, cela veut dire que quelque part il existe moins de revenus. Alors l'action du gouvernement dans l'économie est un facteur psychologique important, et c'est cela la base du programme des 6 et 5 p. 100, monsieur le Président. Ce n'est pas dire que ceux qui sont en faveur de l'adoption de ce projet de loi-ci veulent absolument enlever quelque chose à quelqu'un, c'est dire que le gouvernement du Canada va donner le leadership au pays, parce qu'on reconnaît que c'est un facteur psychologique important, parce qu'on veut convaincre les Canadiens que c'est possible, et qu'on va réduire le taux de l'inflation à au moins 6 p. 100 en 1983 et à au moins 5 p. 100 en 1984. Alors on est convaincu que cela peut se faire, et donc si on l'est, on dit qu'on est disposé à courir le risque en demandant à ceux qui touchent certains paiements sociaux sans affecter les pauvres, parce que le projet de loi C-131 n'affecte aucunement ceux qui touchent le supplément, alors on dit sans affecter les pauvres qui en ont vraiment besoin, on va limiter les augmentations à 6 p. 100.

Alors, monsieur le Président, je signale qu'il est 6 heures, et je vous demanderais de me redonner la parole à 8 heures.

Le président suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 h 5.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Blaker): Lorsque la Chambre a suspendu ses travaux à 6 heures, le député de Gloucester (M. Breau) avait la parole.

[Français]

M. Breau: Monsieur le Président, j'étais en train de dire, lorsque la Chambre s'est ajournée pour l'heure du souper à 6 heures, qu'il est fondamentalement malhonnête pour un parti politique de continuellement épouser une cause de restrictions fiscales, de compression des dépenses publiques gouvernementales, et dès qu'on arrive à un article qui affecte des gens en particulier de manière précise, alors parce qu'ils pensent pouvoir faire et gagner des points politiques, ces députés-là s'opposent à l'adoption de ces mesures.

[Traduction]

Il est très important que les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse comprennent que le projet de loi ne fait que plafonner l'indexation de leur pension à 6 et à 5 p. 100 ces deux prochaines années. Il n'y aura aucune diminution mais bien une hausse, laquelle sera de 6 p. 100 le 1^{er} janvier et de 5 p. 100 l'année suivante.

Non seulement ceux qui sont dans le besoin, aux termes du projet de loi, c'est-à-dire les prestataires du supplément de revenu garanti, auront-ils droit au plein montant de l'indexation, mais ils auront aussi droit à une compensation, du fait que l'indexation de la sécurité de la vieillesse est plafonnée à 6 p. 100. C'est pourquoi les prestataires de la sécurité de la vieillesse doivent comprendre en quoi consiste la mesure.

J'ai déjà dit que les députés conservateurs n'étaient pas tout à fait honnêtes de s'en prendre à une mesure destinée précisément à restreindre les dépenses de l'État ou encore les revenus des Canadiens. Depuis des années, les conservateurs ne font, en effet, que réclamer la réduction des dépenses de l'État, notamment au chapitre des programmes sociaux. Ils prétendent que nous devrions équilibrer le budget et restreindre nos dépenses publiques, mais dès que le gouvernement propose une mesure précise, ils crient au scandale. Ils invoquent le ciel en disant que la mesure proposée va toucher tel ou tel groupe.

● (2010)

On ne peut pas adopter une politique d'austérité financière, si l'on veut être honnête, sans toucher tout le monde. C'est inévitable. Ce qu'ils essaient de faire, c'est de dire que nous défendons le principe des 6 et 5 p. 100 parce qu'il comporte des mesures visant à restreindre les dépenses publiques ainsi que les revenus. Ils prétendent que nous défendons ce principe mais que nous nous y opposons lorsque les mesures proposées touchent quelqu'un en particulier.

Je comprends cette position. Si j'étais dans l'opposition, il serait dans mon intérêt d'agir ainsi. Mon but, en intervenant ce soir, est de donner l'assurance aux bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse que ce qu'ils entendent dire au cours des débats, à savoir que le gouvernement cherche à réduire la pension de vieillesse, n'est pas vrai. Ils font allusion, au cours du débat sur le bill C-132 et sur le bill C-131, au fait que bien des gens vivent au seuil de la pauvreté en disant que le gouvernement va les léser encore davantage, mais ce n'est pas vrai puisque aucune des mesures découlant du programme des 6 et 5 p. 100 ne touche les personnes qui vivent au seuil de la pauvreté. Le bill C-132 ne prendra absolument rien aux familles pauvres ni aux retraités qui n'ont qu'une pension de vieillesse pour vivre s'ils touchent le supplément de revenu garanti. Ils ne perdront rien et leur pension continuera à être pleinement indexée. Il est important de voir la différence entre ces mesures et ce que prétend l'opposition officielle en vue de marquer quelques points sur le plan politique.

Je ne parle pas des néo-démocrates, parce que leur position est connue de tous. Selon eux, les gouvernements ne devraient jamais rien faire pour lutter contre l'inflation, jamais rien prendre à personne, mais toujours donner plus. Je ne trouve rien à redire à cette position, sur le plan théorique ou moral, car je pense parfois que les gouvernements devraient faire encore plus que ce que propose le NPD, mais il importe que les Canadiens et ceux qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse soient conscients du caractère politique de l'attitude qu'adopte ce parti. Le NPD a toujours persisté à dire qu'il fallait dépenser plus, qu'il fallait faire plus, sans tenir compte des recettes de l'État, mais cela nous mènerait à un déficit sans fond. Or les Canadiens ne s'y laissent pas prendre, ils savent que le gouvernement a des responsabilités.

Même les syndiqués, dont les chefs appuient le NPD—il est évident que tous les syndiqués ne sont pas d'accord—sont en faveur du programme des 6 et 5 p. 100. Les chefs syndicaux essaient depuis l'été dernier de soulever l'opinion publique, d'organiser des manifestations contre le programme fédéral des restrictions salariales de l'été dernier, mais ils n'ont pu monter l'opinion contre ces mesures précises. Donc, eux-mêmes se rendent compte qu'en cette période d'inflation, il importe que le gouvernement prenne des mesures qui aient des